

Des terres occupées : La communauté autochtone de Tyendinaga et la poursuite du CN

Historique

Les terres ancestrales de la Nation Mohawk se trouvent dans la vallée de la Rivière Mohawk qui correspond aujourd'hui à l'état de New York aux États-Unis.



Carte situant les territoires ancestraux des nations autochtones de l'État de New York

Les Mohawk font partie de la Confédération Iroquoise avec les Oneida, Onondaga, Cayuga, Seneca et plus tard avec les Tuscarora. Ensemble, elles forment les Six Nations.



Carte situant les 5 Nations vers 1600

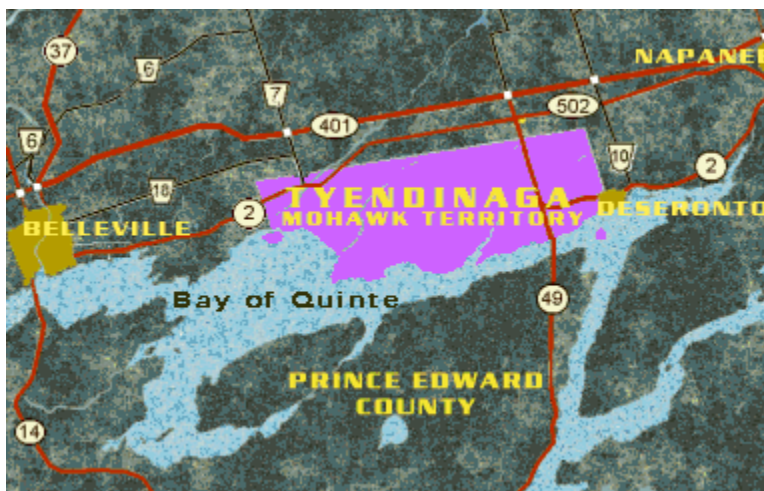
Plusieurs nations Mohawks furent alliées des Anglais durant la guerre d'Indépendance (1775-1783). Comme les Anglais perdirent, les américains forcèrent les nations alliées à quitter leurs terres, c'est pour cela qu'aujourd'hui presque tous les Mohawks vivent au Canada. La couronne britannique leur promis cependant d'autres terres.

Concernant Tyendinaga, c'est le capitaine John Deserontyon, un Mohawk ayant servi l'armée britannique, qui choisit une terre sur le bord de la Baie de Quinte, sur la rive nord du lac Ontario. Ce lieu était déjà fréquenté par les Mohawks depuis au moins 150 ans auparavant. En mai 1784, le capitaine et une vingtaine de familles vinrent s'y installer. Leurs descendants y demeurent depuis.

C'est en avril 1793 qu'une terre de la grandeur d'un township, soit environ 92 700 acres, fut accordée aux gens de Six Nations par le lieutenant-gouverneur du Haut-Canada, John Graves Simcoe, par un traité nommé le « Simcoe Deed ». Avec les années, ce territoire fut réduit à environ 18 000 acres. Précisons que l'ensemble des traités avec les Mohawks furent réalisés avant l'existence de la confédération canadienne en 1867.

Tyendinaga aujourd'hui

Autrefois considéré comme le « chemin Mohawk », le territoire Mohawk de Tyendinaga est situé à environ 13 kilomètres de Belleville et à environ 80 kilomètres de Kingston en Ontario. Traduit en français, Tyendinaga veut dire « placer le bois ensemble ». En fait Tyendinaga est dérivé du nom « Thayendanega », le nom mohawk du capitaine Joseph Brant et fait référence à la croyance que « notre force se trouve dans l'unité ».



Carte du territoire actuel de Tyendinaga, Ontario

Aujourd'hui la communauté de Tyendinaga, comme la majorité des autres communautés autochtones du Canada, doit faire face à des problèmes criants de pauvreté, de taux de suicide élevé, d'isolement et d'accès à l'eau potable. Pour ces raisons, la communauté lutte quotidiennement pour avoir accès à des logements décents, des parcs et des services de santé. Un programme de distribution de nourriture gratuite a même été mis sur pied par la communauté.

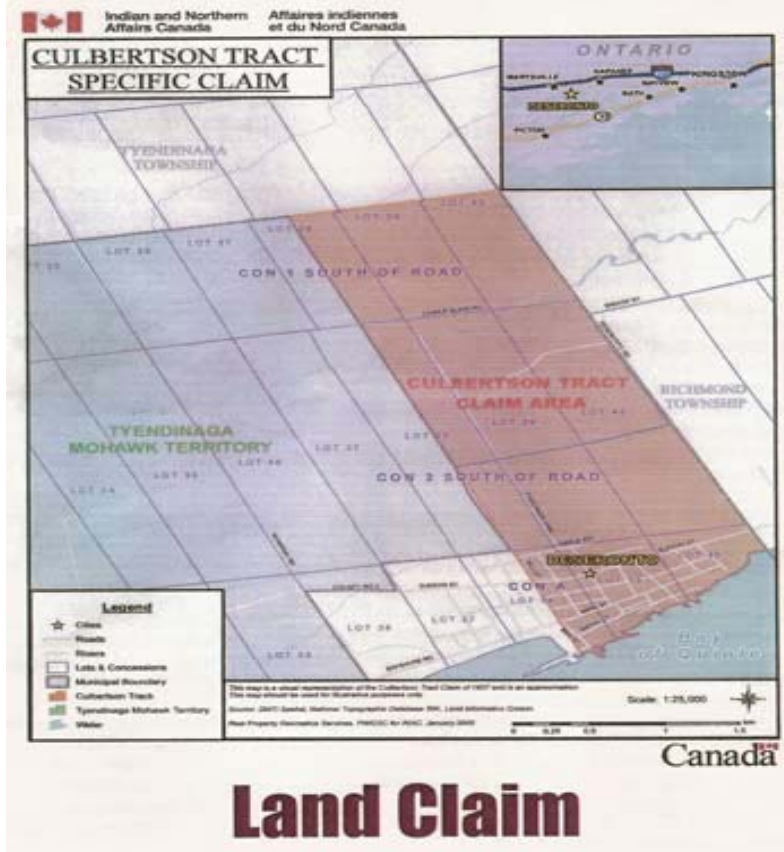


Drapeau du territoire mohawk de Tyendinaga

Revendication du territoire de Culberston

Le territoire de Culberston est une bande de terre d'environ 923 acres de long sur le long de la frontière est de Tyendinaga. Ce terrain fut volé à la communauté Mohawk en 1832 (ou 1837 selon une autre source) par le gouvernement fédéral qui en fit un territoire « blanc ». À l'époque aucun processus légal ne permettait de contester cette décision. Un tel processus a cependant été mis en place en 1991, permettant ainsi à la communauté de Tyendinaga de faire une demande officielle de revendication du territoire cette même année (ou en 1995 selon une autre source).

Culbertson Tract



Carte situant le terrain de Culbertson (en rose) et Deseronto (étoile jaune) juste à côté du territoire Mohawk de Tyendinaga (en bleu).

En novembre 2003, les agents fédéraux reconnurent que la bande de terre de Culberston n'avait jamais été officiellement cédée et qu'elle était donc un territoire Mohawk. Cependant, pendant les années qui suivirent, ils demandèrent à la communauté de Tyendinaga de racheter le terrain, ce qu'elle refusa à plusieurs reprises car le futur de ses enfants n'a pas de prix. La population de Tyendinaga étant grandissante, sa communauté savait que son avenir dépendait de ce terrain. Pour cette raison, Tyendinaga n'acceptera rien d'autre que le retour complet et sans entrave du terrain à la souveraineté Mohawk.

La ville de *Deseronto* se trouve au centre de la revendication du territoire de Culberston. En effet, le maire de Deseronto affirme que la survie et que la viabilité économique de sa ville dépend du développement du terrain de Culberston. Vers la fin de 2006, il commence à faire la promotion de ce terrain pour y construire des condos et des maisons de ville. À deux reprises le promoteur ne put débiter le développement des terrains dans les délais prévus. Grâce à cela, le Rotiskenhakehte

de Tyendinaga réussit à faire arrêter le développement du terrain et le développeur abandonne son projet de 30 millions de dollars en 2007.

Conflits avec la Thurlow Aggregates et le gouvernement canadien – Novembre 2006

Bien que le gouvernement fédéral ait reconnu le terrain Culbertson comme territoire Mohawk en 2003, le gouvernement provincial continu d'ignorer ce fait. Sur le territoire de Deseronto, une entreprise, la *Thurlow Aggregates*, continue d'opérer une carrière de gravier se trouvant aussi sur le terrain Culberston. Tyendinaga a alors fait une demande officielle afin que le permis d'exploitation de cette entreprise soit révoqué étant donné les négociations en cours concernant le terrain. Malgré cela, le Ministère des Ressources Naturelles de l'Ontario continue de donner l'autorisation à l'entreprise d'extraire 150 000 tonnes de gravier par an. On peut facilement considérer le gouvernement fédéral comme étant de mauvaise foi dans ce dossier, puisqu'il ignore complètement les 850 camions qui se « remplissent de la terre de Tyendinaga » chaque mois.

Le 15 novembre 2006, une manifestation est organisée sur le terrain de la mine. Au même moment, l'armée canadienne décide de faire un « exercice d'entraînement » sur la route nationale 2, exactement où se déroule la manifestation (!). Deux mandats d'arrestations furent alors donnés. Deux jours plus tard, reconnu par un officier, ces deux personnes furent arrêtées et durent faire face à des charges criminelles. Les deux accusés sont des militants autochtones de Tyendinaga : Shawn Michael Brant, 42 ans, accusé de trois charges de menaces de mort et Mario Michael Baptiste Jr., 21 ans, accusé de deux charges d'assaut et d'une charge de méfait. On tenta même de leur imposer, sans succès, des conditions selon lesquelles les deux accusés n'auraient plus le droit de se trouver à Deseronto ou sur les terrains de Culberston.



Mohawk de la Baie de Quinte stoppant un convoi militaire sur leur territoire, 15 novembre 2006

Ces deux arrestations furent perçus comme une tentative de saper le leadership de Tyendinaga et ne fit que mettre plus d'huile sur le feu provoquant la colère de la communauté. Peu de temps après les arrestations, Shawn et Mario furent libérés après que la communauté riposte en proposant la fermeture complète de la ville de Deseronto. C'est à ce moment que débutèrent les négociations entre le conseil de bande de Tyendinaga et Ottawa concernant le terrain Culbertson.

Action pour faire fermer la carrière et pour revendiquer le terrain Culbertson –Reprise du terrain en mars 2007

En janvier 2007, le Rotiskenhakehte de Tyendinaga donne un préavis de 60 jours à l'opérateur de la carrière pour que cette dernière cesse ses opérations. Comme il est trop tard pour une fermeture « volontaire » de la carrière, le fardeau de faire fermer la mine repose sur la communauté.

Le 23 mars 2007 vers 17h plus de 150 membres de la communauté de Quinte, vêtements camouflages et équipement de camping en main, bloque la route d'accès menant à la carrière de gravier avec plusieurs véhicules, incluant deux autobus scolaires et de nombreux véhicules tout-terrain. Bref, ils reprennent une petite partie du terrain Culbertson qui leur appartient et décident de se le réapproprier en y restant. D'ailleurs, peu de temps avant le blocage de la route, des camps avaient été installés à l'intérieur des terrains de la carrière. Les autres communautés autochtones de la province avaient aussi été averties de cette action et étaient prêtes à apporter leur soutien si nécessaire.

Cette action, non formellement appuyée par le conseil de bande des Mohawks de la Baie de Quinte, voulait mettre davantage de pression pour que l'on ferme la mine et dire qu'il est inacceptable de continuer d'exploiter un terrain dont les droits sont encore contestés. En effet, il s'avère assez difficile d'entreprendre des négociations sérieuses lorsque plus de 10 000 voyages de camions continuent de se remplir de cette terre chaque année. En somme, le but de l'action était de suspendre le permis d'exploitation de la carrière jusqu'à ce que le conflit pour la terre soit résolu. Précisons qu'à ce moment, le projet de développement de condos n'était pas suspendu et que les gens croyaient que le gravier extrait de la mine servirait à sa construction. Il s'agissait donc d'une raison supplémentaire pour faire cette action. D'ailleurs on demanda aussi à ce que le site du futur projet immobilier soit fermé.

En visitant le terrain de la carrière, les protestataires s'aperçurent rapidement que la mine avait rejeté et brûlé illégalement des déchets domestiques et industriels sur le terrain. Ils invitèrent donc le Ministère des Ressources naturelles à venir voir les évidences de contamination. Le bureaucrate n'est jamais venu, prétextant des questions de (sa) sécurité sur les lieux.

Le 23 avril 2007 une manifestation eut lieu devant les bureaux du Ministère des Ressources naturelles afin de mettre en évidence la contamination du site de la carrière et ses déversements illégaux de déchets : des vieilles machines à laver en passant par les batteries industrielles, des morceaux d'asphaltes de routes nationales (on voit encore les lignes jaunes dessus!), de l'antigel ou encore du liquide hydraulique (etc.); ces déchets contaminant la nappe phréatique à proximité.

Le blocage du chemin de fer du CN

Même après plus de 40 jours de maintien du blocage de la carrière de gravier, le gouvernement ontarien refuse toujours de révoquer la licence d'opération de l'entreprise minière sur le site Culbertson. La situation se dégrade rapidement sans espoir d'accord. La communauté Mohawk de Tyendinaga décide donc de bloquer les rails du chemin de fer reliant Kingston et Toronto le 20 avril 2007. Des douzaines de trains sont stoppés, arrêtant par le fait même une partie des affaires économiques courantes. La communauté veut faire passer son message aux canadiens et canadiennes, leur faire réaliser que cela fait de centaines d'années que les Premières Nations vivent des injustices criantes.

Comme les négociations sur la terre était toujours en cours, l'OPP a signalé que si les manifestantEs cessaient le blocage avant 6h le lendemain matin, aucune charge ne seraient portées. Les Mohawks quittent la barricade lorsqu'ils sentent que leur message a bien été envoyé, un peu plus de 30 heures plus tard, respectant ainsi l'ordre de l'OPP.



Blocage du chemin de fer au nord de Deseronto par les Mohawks de la Baie de Quinte, 20 avril 2007

La poursuite du CN contre des militants Mohawk de Tyendinaga

Le CN est une société privée qui se spécialise dans le transport de marchandises, avec un réseau transcontinental de 28 200 km desservant huit provinces canadiennes et 15 États américains. *Les rails et les installations de cette entreprise occupent illégalement les territoires des autochtones, et ce, d'un océan à l'autre.* Au Québec par exemple, contrairement à ce qui s'est passé en Ontario et dans les Prairies, il n'y a jamais eu de traités avec les autochtones en vertu desquels ces derniers auraient renoncé à leurs droits sur le territoire¹.

¹ En fait ces droits ancestraux n'ont été reconnu que récemment (et encore!) comme étant de vrais droits confirmés par les tribunaux. Les gouvernements de même que les colons blancs ont tout simplement agit comme si les autochtones n'existaient pas et n'avaient aucun droit.



Réseau du CN

Le CN possède un chiffre d'affaire de plus de 7,7 milliards de dollars et a réalisé des profits nets de plus de 2,1 milliards de dollars en 2006. Malgré cela, en réponse au blocage du chemin de fer leur appartenant, quelques jours plus tard, la compagnie privée CN Rail a engagé une poursuite contre trois membres de la communauté de Tyendinaga et contre le Conseil de bande de la Baie de Quinte, ce qui est sans précédent. Il s'agit d'une poursuite pour dommage et perte de profit dû au blocage de 30 heures, où le CN demande un dédommagement de 108 millions de dollars! Mais ce n'est pas tout, le CN menace aussi d'engager d'autres poursuites contre des communautés et militantEs autochtones qui choisissent de bloquer les chemins de fer. De plus, dû à la barricade du 20 avril, des charges criminelles furent déposées contre un des militants les plus en vue de Tyendinaga, Shawn Brant.



Lorsque les Conservateurs fédéraux ont déposé leur budget avec presque rien de nouveau pour pallier à la pauvreté criante des premières nations, Phil Fontaine, le Chef des Assemblées des Premières Nations a appelé à une journée nationale d'action le 29 juin 2007, *the Aboriginal National Day of Action*. À cette occasion, la

voie ferrée du CN près de Tyendinaga fut une fois de plus bloquée et Shawn Brant encore une fois accusé de méfaits.

« Le CN et ses cadres ciblent les organisateurs communautaires autochtones qui ont remis à l'ordre du jour l'enjeu des revendications territoriales non résolues et la souveraineté des peuples autochtones. Dans le contexte des revendications territoriales non résolues, et considérant que leurs chemins de fer se trouvent sur des territoires arrachés aux peuples autochtones, les actions en justice du CN sont profondément racistes et colonialistes.

Alors que le CN utilise le système de justice pour attaquer les activistes autochtones, le PDG de la compagnie, E. Hunter Harrison, est membre du Conseil nord-américain de la compétitivité, un acteur clé du nouvellement formé Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité (PSP), entre le Canada, les Etats-Unis et le Mexique. Le PSP poursuit le programme néolibéral imposé par l'Accord de libre échange nord américain (ALENA), mais y rajoute des politiques de « sécurité nationale ». »²

Le cas de Shawn Brant

Après avoir passé 2 mois en prison en attente de son « pré-procès » Shawn Brant, militant inspirant et porte-parole actif de sa communauté, risque maintenant 12 ans de prison. Il fait face à 9 charges d'accusation, dont 6 de méfaits, en lien avec les blocages d'avril et de juin. C'est que l'avocat de la couronne, Robert Morrison, demande un minimum de 2 ans par charge, pour une sentence minimale de 12 ans. Shawn vit maintenant avec diverses conditions à respecter dont un couvre feu, l'interdiction d'assister à n'importe quelle manifestation et l'interdiction de quitter le territoire de l'Ontario. La sévérité de la peine demandé par l'État canadien indique bien se qu'il se prépare à infliger aux gens des Premières Nations qui se battent pour leurs propres terres et leurs propres communautés. Il s'agit bien sur d'un exemple à donner pour casser la résistance autochtone.

Shawn ne s'excuse pas pour ses actions lors de la journée d'interruption du transport des marchandises et des navettes qui passaient par les voies ferrées sur les territoires autochtones. De telles actions stratégiques sont la réponse nécessaire aux injustices perpétuées par un gouvernement injuste.

² <http://nooneisillegal-montreal.blogspot.com/2007/07/cn-cessez-vos-poursuites-racistes.html>



Shawn Brant

Aujourd'hui la résistance des communautés des Premières Nations se poursuit et se poursuivra, car les crimes de l'État canadien durent depuis déjà bien trop longtemps! Aujourd'hui, le maintien de l'occupation de la carrière de gravier de même que la demande de retour de la terre de Culbertson se poursuit toujours avec force et vigueur. Une douzaine de familles Mohawks de même que d'autres personnes se sont établit de manière permanente sur le terrain de la mine. De plus, la communauté de Tyendinaga travaille actuellement à réinstaller une maison-longue, un mode de gouvernance autogéré et une économie autosuffisante.

Rédaction et traduction par Geneviève Lambert-Pilotte, Comité de soutien pour Shawn Brant Montréal et membre de La Pointe libertaire

Actuellement, plusieurs comités de soutien pour Shawn Brant sont actifs dans les régions de Montréal, Toronto et Kingston.

Pour en savoir plus, pour vous impliquer ou faire un don visitez le site d'appui officiel : <http://www.ocap.ca/supporttmt.html>

Autres sources:

<http://nooneisillegal-montreal.blogspot.com/2007/07/cn-cessez-vos-poursuites-racistes.html>

<http://www.tyendinaga.net/>

http://fr.wikipedia.org/wiki/Canadien_National

<http://ocap.ca/firstnations/tyendinaga/culbertson>

<http://kingston.roadnetwork.org/archives/5>

http://www.crwflags.com/fotw/flags/ca_mohak.html

Vidéos

Conférences par Shawn Brant et autres :

<http://ocap.ca/firstnations/tyendinaga/parcvideo>

Bulletin de nouvelles de la journée d'action qui a mené à l'incarcération de Shawn:

<http://www.cbc.ca/canada/story/2007/06/28/protest-aboriginal.html>